



## L'ACTUALITÉ

### HABITAT PARTAGÉ, RÉSIDENCES AUTONOMIE ET MAINTIEN À DOMICILE: DES RÉPONSES COMPLÉMENTAIRES AU DÉFI DU VIEILLISSEMENT

Face au vieillissement de la population, les pouvoirs publics cherchent à développer de nouvelles solutions de logement pour les personnes âgées. Une feuille de route nationale a été annoncée pour accélérer le développement de l'habitat partagé, considéré comme une alternative entre le domicile traditionnel et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Cette orientation répond à une aspiration forte des Français : pouvoir vieillir chez eux ou dans un cadre de vie proche du domicile, tout en évitant l'isolement.

Les travaux menés par l'Inspection générale des affaires sociales et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable montrent que les besoins vont fortement augmenter dans les prochaines années. Les projections démographiques indiquent que le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie continuera de progresser jusqu'aux années 2050. Pour répondre à cette évolution, le rapport remis au gouvernement préconise de quasiment doubler l'offre actuelle d'habitat partagé afin de dépasser 400 000 places à l'horizon 2040. Parmi ces besoins figurent notamment 120 000 places supplémentaires en résidences autonomie.

L'habitat partagé recouvre des réalités diverses. Il peut s'agir de résidences autonomie, d'habitats inclusifs, de résidences services seniors ou encore d'autres formes d'habitat collectif permettant à des personnes âgées de vivre dans un logement privatif tout en bénéficiant d'espaces communs, de services et d'une vie sociale. Ces solutions contribuent à lutter contre l'isolement, à sécuriser le parcours de vie et à prévenir la perte d'autonomie.

Pour autant, le développement de ces nouvelles formes d'habitat ne remet pas en cause une réalité essentielle : la très grande majorité des personnes âgées souhaitent continuer à vivre à leur domicile le plus longtemps possible. C'est pourquoi l'adaptation des logements est un enjeu majeur des politiques publiques. Le gouvernement a d'ailleurs confirmé la montée en puissance des dispositifs d'aide à l'adaptation des logements, avec plusieurs dizaines de milliers de logements adaptés chaque année grâce à MaPrimeAdapt'.

**120 000**  
c'est le nombre de places  
supplémentaires  
en résidences autonomie  
à prévoir d'ici 2040

Dans ce contexte, le maintien à domicile représente un marché stratégique pour les entreprises artisanales du bâtiment. Les

artisans sont les premiers acteurs de proximité vers lesquels se tournent les ménages lorsqu'ils souhaitent adapter leur logement au vieillissement. Installation de douches accessibles, suppression des seuils, aménagement des circulations, amélioration de l'éclairage, motorisation des équipements ou encore adaptation des accès extérieurs : les besoins sont nombreux et concernent l'ensemble des corps de métier du bâtiment.

Une position privilégiée des artisans qui trouve son origine dans le fait qu'ils sont présents partout dans les territoires et aussi parce qu'ils entretiennent une vraie relation de confiance avec les habitants. Ils interviennent souvent avant même que la perte d'autonomie soit importante et accompagnent les ménages dans des travaux qui permettent de sécuriser leur logement et de prolonger leur vie chez eux.

L'adaptation du logement repose également sur une approche collective. Les artisans travaillent en lien avec de nombreux professionnels qui accompagnent les personnes âgées : ergothérapeutes, services d'aide à domicile,

professionnels de santé, collectivités locales, bailleurs, organismes de financement ou encore associations. Les ergothérapeutes, en particulier, jouent un rôle essentiel dans l'évaluation des besoins et dans la définition des aménagements les plus adaptés à chaque situation. Les entreprises du bâtiment traduisent ensuite ces préconisations en solutions concrètes et durables.

L'essor attendu de l'habitat partagé et des résidences autonomie ouvre également de

nouvelles perspectives pour les artisans. La création ou la transformation de logements destinés à accueillir des personnes âgées nécessitera des compétences importantes en matière d'accessibilité, de confort, de performance énergétique et d'adaptation des espaces de vie. Les entreprises artisanales sont ainsi au cœur de la mise en œuvre des politiques publiques liées au vieillissement. Car, en effet, le défi démographique qui s'annonce ne se résume pas à la création de

nouvelles places dans des structures dédiées. Il repose aussi, et surtout, sur la capacité à adapter massivement les logements existants et à proposer une diversité de solutions répondant aux besoins des personnes âgées. Dans cette évolution, les artisans du bâtiment apparaissent comme les acteurs les mieux placés.

Ce sujet fera l'objet d'un atelier transversal lors des Rencontres des Métiers du bâtiment, **le 25 juin à 10 h.**

## ÉCONOMIE

### → BÂTI ANCIEN : AGIR AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD



Baucoup d'immeubles construits au sein des centres-villes anciens présentent des structures fragiles, un risque incendie élevé, et sont souvent constitués de logements indignes, d'une déshérence des parties communes et, évidemment, d'une vraie précarité énergétique. Il est nécessaire d'enrayer le phénomène de dégradation du bâti ancien, en développant une prise de conscience sur l'importance de l'entretien du parc, car si le niveau de vétusté des immeubles coûte extrêmement cher, l'inaction est tout aussi onéreuse, voire davantage. Or, c'est précisément le coût des réhabilitations qui freine les propriétaires. La ville ou les collectivités peuvent bien sûr acquérir certains immeubles pour les réhabiliter, mais il s'avère que l'information et la sensibilisation des habitants, des copropriétaires et des commerçants sont souvent déterminantes autour des notions de sécurité, de confort, d'économies d'énergie mais aussi de valorisation patrimoniale. Des campagnes pédagogiques et un suivi régulier permettent ainsi de prévenir la dégradation et de faciliter l'adhésion aux projets. Les subventions et financements permettent de rendre les projets viables. L'Anah diffuse ses aides à la rénovation pour les copropriétés ou logements privés dégradés, la Banque des Territoires apporte des financements complémentaires via les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain. Elle soutient aussi des opérations via des SEM, finance des projets d'opérateurs publics ou privés et, à travers CDC Habitat, conduit des actions sur les copropriétés dégradées.

### → ENTRÉES DE VILLE : UN GISEMENT FONCIER ÉVALUÉ À 1,6 MILLION DE LOGEMENTS

Les entrées de ville commerciales apparaissent aujourd'hui comme un gisement foncier majeur pour répondre à la crise du logement. Selon le premier baromètre publié par Icade et la SCET en juin dernier, ces espaces représentent près de 3 838 sites et environ 80 000 hectares à transformer. Longtemps critiquées, parfois qualifiées de « France moche », elles constituent pourtant des lieux fortement ancrés dans les pratiques quotidiennes des Français et concentrent une large part de leur consommation. Surtout, leur mutation pourrait permettre la création de 1,6 million de logements, soit l'équivalent de plusieurs années de production de constructions neuves, avec plus de 120 000 logements réalisables à court terme sur les petits sites. Ce potentiel repose sur une analyse fine intégrant densité, dynamisme territorial, accès aux transports et besoins démographiques. Réparties sur l'ensemble du territoire, ces zones offrent ainsi une opportunité à l'heure où le foncier se fait rare et où les besoins en logements sont particulièrement criants.



Au-delà du logement, ces transformations visent aussi à développer des activités économiques, moderniser les commerces et favoriser la renaturation, avec jusqu'à 10 000 hectares d'espaces désimperméabilisés. Toutefois, la réussite de ces projets suppose de surmonter plusieurs obstacles, notamment la complexité foncière, les équilibres économiques et les risques de concurrence défavorables aux centres-villes. De tels projets nécessitent donc une vraie coordination entre acteurs publics et privés. Un élément déterminant, tout comme la capacité à inscrire ces projets dans une vision de long terme.

Les évolutions législatives récentes en matière d'urbanisme pourraient d'ailleurs faciliter ces transformations, appelées à devenir un levier important des politiques d'aménagement dans les années à venir.

### → DÉCARBONATION : LE CHEMIN EST ENCORE LONG



La France progresse dans l'innovation liée à la décarbonation, mais elle reste en retard par rapport aux pays les plus dynamiques dans certains secteurs stratégiques. Le pays dispose de points forts importants grâce à son expertise dans le nucléaire, l'aéronautique, le ferroviaire et les technologies de captage du carbone. Cependant, il est moins performant dans des domaines en forte croissance comme les batteries ou certaines technologies numériques liées à la transition écologique. La France investit davantage dans la recherche environnementale qu'auparavant, mais ces efforts restent inférieurs à ceux de plusieurs concurrents internationaux. Ainsi, nous consacrons 5 à 5,7 milliards d'euros par an à la recherche et développement environnementale, soit environ 10% des dépenses totales de R&D. Les technologies bas carbone représentent désormais plus de 15% des brevets déposés dans le monde, contre environ deux fois moins il y a vingt ans. Cependant, la part de la France dans ces brevets n'est plus que de 4% du total mondial entre 2019 et 2022, en raison de la montée en puissance de la Chine et de la Corée du Sud. Les grandes entreprises et les laboratoires publics jouent un rôle majeur dans la décarbonation, en dépit de l'existence de 2 900 start-up « greentech », celles-ci rencontrant toujours des difficultés de financement pour grandir et rivaliser à l'échelle internationale.

## MÉTIERS

### → RENCONTRES DES MÉTIERS DU BÂTIMENT : ATTENTION CHANGEMENT DE PROGRAMME DES MAÇONS CARRELEURS

« Décarbonation: les solutions de l'industrie du béton au service des artisans » tel sera le thème de la conférence que les Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage proposeront aux délégués **le vendredi 26 juin de 10 h à 11 h 30**. Face aux enjeux environnementaux du secteur de la construction, l'industrie du béton développe de nombreuses solutions pour réduire l'empreinte carbone de ses produits et accompagner les entreprises dans leur transition. Cette intervention présentera les principales démarches engagées ainsi que les innovations aujourd'hui disponibles pour les artisans.



Elle sera également l'occasion de présenter le guide « Construire un mur de clôture en blocs en béton », élaboré en partenariat avec les Métiers de la Maçonnerie & Carrelage afin de fournir aux entreprises un outil pratique pour la conception et la réalisation de ces ouvrages.

### → PAC : LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES CEE SONT FIXÉES



Le gouvernement renforce l'encadrement des aides accordées aux pompes à chaleur dans le cadre du dispositif des CEE. Trois textes publiés le 29 mai 2026 instaurent un mécanisme d'agrément destiné à valoriser les équipements qui répondent à des exigences de qualité, de performance industrielle et qui permettent de maîtriser leur impact environnemental. Ce nouvel agrément, délivré conjointement par les ministres chargés de l'industrie et de l'énergie, repose notamment sur des critères liés à la localisation de certaines étapes de fabrication au sein du territoire français ou de l'Espace économique européen. Les fabricants devront transmettre à l'ADEME un ensemble de données et de justificatifs permettant de vérifier le respect de ces conditions. Un dispositif temporaire est également prévu pour les modèles faisant l'objet d'investissements destinés à atteindre les exigences requises dans un délai maximal de deux ans. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, l'obtention de cet agrément deviendra une condition préalable pour bénéficier des bonifications CEE associées à certaines opérations d'installation de pompes à chaleur dans les logements individuels existants. Cette

évolution s'inscrit dans la stratégie nationale visant à soutenir le développement d'une filière industrielle européenne des pompes à chaleur tout en orientant les aides publiques vers les équipements répondant aux nouveaux standards définis par les pouvoirs publics.

### → QUALIT'ENR FÊTE SES 20 ANS

Le 16 juin, Qualit'EnR a célébré à Paris ses vingt ans d'engagement au service de la qualité des installations d'énergies renouvelables. L'événement a été ouvert par une intervention du climatologue bien connu François Gemenne, qui a été suivie d'une table ronde intitulée « 20 ans d'énergie positive: bilan et perspectives? ». Celle-ci a fait intervenir dans un premier temps des représentants publics et institutionnels autour d'André Joffre, Président de Qualit'EnR (DHUP, DGEC, ADEME) puis des acteurs de la filière dont, pour la CAPEB, Jean-Claude Rancurel, le Président des Métiers de la Couverture & Plomberie-Chauffage aux côtés des représentants d'Enerplan de l'AFPAC, Propellet notamment. Cet anniversaire a permis de rappeler une idée simple: la transition énergétique ne pourra réussir durablement que si elle s'appuie sur des entreprises compétentes, des installations fiables et une exigence de qualité à chaque étape. Créé en 2006 par les organisations professionnelles de la filière, dont la CAPEB, Qualit'EnR s'est imposé comme un organisme de qualification de référence. En vingt ans, il a accompagné la montée en compétence des entreprises et la structuration du marché, dans un contexte où la rénovation énergétique et le déploiement des équipements renouvelables rendent plus que jamais indispensable la qualité d'exécution. Derrière chaque installation, c'est en effet la confiance des ménages, la performance dans la durée et la crédibilité même de la filière qui se jouent.

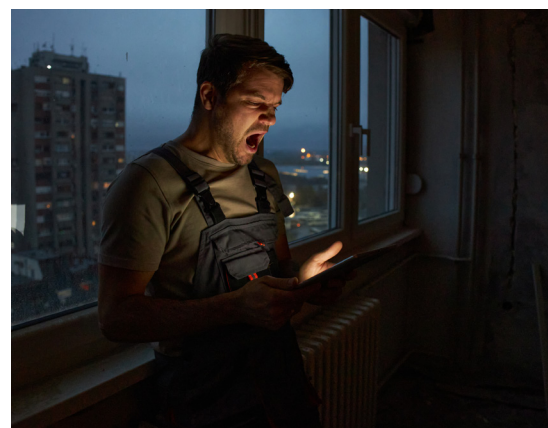
## SOCIAL

### → UN FRANÇAIS SUR TROIS EST INSATISFAIT DE SES CONDITIONS DE TRAVAIL

Lors de sa convention annuelle organisée en décembre dernier, l'Observatoire de la qualité de vie au travail a dévoilé les enseignements de son baromètre 2025. Il en ressort que près d'un salarié sur trois, soit 32%, se déclare insatisfait de sa qualité de vie et de ses conditions de travail. Cette proportion est de 39% chez les ouvriers, 38% chez les femmes, 35% pour les habitants des zones rurales et 34% chez les moins de 35 ans. 91% des répondants considèrent que la QVCT est un enjeu essentiel et la moitié d'entre eux juge que la reconnaissance de leur travail est insuffisante. La prévention du stress et de l'épuisement professionnel apparaît défailante, tout comme l'écoute, que les répondants jugent trop faible.

Le manque de temps est un autre signal d'alerte: 70% des salariés disent en manquer, dans leur vie professionnelle comme personnelle. Et si les relations entre collègues, l'autonomie ou le respect du droit à la déconnexion sont perçus positivement, les insatisfactions persistent concernant le télétravail ou la charge de travail.

Face à ces constats, le gouvernement a rappelé que le travail devait être « un lieu d'émancipation, de cohésion et d'égalité » et a annoncé le lancement d'un baromètre national des discriminations, affirmant la nécessité de bâtir un monde du travail capable de respecter le parcours et les choix de chacun.





## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### ■ PRESSE

La CAPEB a été cosignataire d'une tribune qui a été diffusée ce lundi 15 juin dans *Le Figaro*, *Le Parisien*, *Aujourd'hui en France*, *Les Échos*, *Le Monde* et *Libération*. Une parution était également prévue pour ce dimanche 21 juin dans *La Tribune du Dimanche*. [Cette tribune](#) appelle les pouvoirs publics à écouter les retours du terrain afin de mener une transition énergétique pragmatique, efficace et durable, c'est-à-dire une transition qui s'appuie sur une diversité de solutions plutôt que sur la seule électrification, et qui suppose le maintien des systèmes hybrides et la reconnaissance du rôle du gaz vert.

Le Président de la CAPEB a répondu mardi à l'AFP au sujet des potentielles coupes budgétaires dans l'enveloppe dédiée à MaPrimeRénov'. Une dépêche parue le même jour est [à retrouver ici](#).

Un sujet qu'il a aussi évoqué dans [Le Parisien du 16 juin](#).

Dans *Les Échos*, Jean-Christophe Repon revient sur la dégradation de la conjoncture et les orientations gouvernementales. L'article sera publié dans l'édition du 24 juin. Par ailleurs, Yann Danion, Président des Métiers de la Plâtrerie et Isolation de la

CAPEB et Président de l'OPPBT, a répondu aux questions du *Monde* sur les mesures de protection en cas de canicule. [Un article publié ce jeudi](#).

### ■ CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales s'est réuni ce lundi soir comme à son habitude. Il a préparé son positionnement au regard des élections aux présidences et vice-présidences des commissions permanentes et des délégations du CESE.

### ■ MINISTÈRE DU LOGEMENT

Le Président Jean-Christophe Repon a pu s'entretenir avec le Directeur de cabinet du ministre du Logement Vincent Jeanbrun au sujet des coupes budgétaires et de l'arrêté à paraître pour instaurer le dispositif de la RGE via la VAE. [En savoir plus sur ARTUR](#).

### ■ CONSEIL INTERRÉGIONAL

Le Président confédéral présidait ce mercredi le Conseil Interrégional. Après un tour de table sur les actions et projets des CAPEB régionales, il a été question des conséquences de la crise iranienne pour le secteur et du comité de crise du BTP.

Le Président a également évoqué le plan d'électrification, le décret attendu sur le RGE VAE, la refondation de la REP, le projet de loi Logement, la proposition de loi Létard sur le GME ainsi que les coupes budgétaires annoncées.

Un plan d'action MaformationBatiment a été présenté, ainsi que le projet de livre blanc de la CAPEB en vue des présidentielles. La réunion a également permis d'évoquer le rapport d'audit des caisses de congés payés, les premiers résultats de l'enquête sur les aléas climatiques et la préparation des 80 ans de la CAPEB.

### ■ U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est réuni ce jeudi. Il est notamment revenu sur le projet de plateforme en vue des échéances électorales à venir.

### ■ EBC

Jean-Christophe Repon présidait vendredi l'Assemblée générale d'EBC, qui devait procéder à l'adoption de son rapport d'activité annuel, à la mise à jour de ses statuts et à un examen des comptes pour 2025 ainsi que du budget pour 2026.

## RÉSEAU

### → LES ÉCHOS DES 80 ANS

La préparation des 80 ans se poursuit. Le tournage du documentaire est bientôt terminé. La CAPEB nationale a par ailleurs noué un partenariat avec Batiactu, qui publiera six tribunes mettant en valeur six artisans et artisanes dès le mois de juillet. Le site dédié à l'événement est enrichi régulièrement de nouvelles informations. Nous vous invitons à le consulter ([accessible ici](#)). Vous y trouverez également notre frise chronologique qui retrace les grands moments de l'histoire de la CAPEB, ses combats et ses victoires qui ont structuré l'artisanat du Bâtiment tout au long de ces décennies. Un nouvel emailing sera disponible la semaine prochaine sur le CRM E-Deal afin de vous permettre d'informer les adhérents de ces préparatifs, comme nous vous le proposons chaque mois.

